

REGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Article 1 :

Le concours de la meilleure soupe est ouvert à tous, seul ou en équipe (adulte, enfant, Association)

Article 2 :

L'inscription gratuite doit se faire obligatoirement en remplissant le bulletin d'inscription annexé au présent règlement.

Le bulletin d'inscription complété est à transmettre **avant le mardi 24 octobre 2023 à midi.**

Sur Place : Mairie de Torcy, 4 Place de la République 71210 Torcy

Par Email : accueil@torcy71.fr

Article 3 :

Seules les soupes maisons, potages, bouillons, chauds ou froids sont acceptés (sont interdites les soupes en briques, en sachets ou autres ...).

Les participants s'engage à préparer un minimum de **2 litres de soupe**.

Article 4 :

La préparation de votre soupe se fera à **votre domicile**.

Vous pourrez l'apporter déjà chaude, ou à réchauffer sur place avec votre propre matériel, rallonge électrique comprise.

Des bornes électriques seront à votre disposition. 1 micro onde sera mis à disposition.

Article 5 :

Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans des **conditions d'hygiène irréprochable, avec des produits alimentaires frais et de saison**.

Article 6 :

Chaque participant exposera sa soupe sur une table déjà en place, où il indiquera le nom de sa soupe. Le candidat s'engage par ailleurs à **communiquer tous les ingrédients** de la recette afin de prévenir les allergies et régime alimentaire.

Chaque soupe présentée sera numérotée afin de faciliter le vote.

Article 7 :

L'ouverture officielle du concours est prévue à partir de **16h30**.

Article 8 :

Le public pourra goûter chacune des soupes. Des gobelets seront mis à disposition par la Ville de Torcy.

Un bulletin de vote sera remis à chacun.

Les votants seront invités à y inscrire les noms ou numéro de leurs trois soupes préférées par ordre de préférence. Une urne permettra de collecter les votes.

Article 9 :

Le dépouillement sera réalisé à **18h30**.

La soupe gagnante sera celle ayant totalisé le plus de points.

1^{ère} place : 3 points / 2^e place : 2 points / 3^e place : 1 points

Le participant qui arrivera en tête du classement gagnera un plateau de fromage.

Article 10 :

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation.